RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

SERVICE
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

Gr. 12. — Cl. 2. N° 1.118.987

Classification internationale : G 08 *f* — A 63 *h*

Vibreur magnétique, utilisable notamment sur les chemins de fer électriques en miniature.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ * PHARMACIE PARIS

Société dite : TRIX LIMITED résidant en Grande-Bretagne.

Demandé le 9 février 1955, à 14h 1m, à Paris.
Délivré le 26 mars 1956. — Publié le 13 juin 1956.

(*2 demandes de brevets déposées en Grande-Bretagne les 18 novembre 1954 et 21 janvier 1955, au nom de la demanderesse.*)

La présente invention se rapporte aux vibreurs magnétiques, encore dénommés « générateurs de tonalité » magnétiques, et elle a pour but de permettre la réalisation d'un vibreur fournissant une « note » comparable à un accord et située dans la gamme des fréquences audibles inférieures, et convenant en particulier à une utilisation comme sifflet ou trompette-signal pour chemin de fer électrique miniature, mais pouvant être utilisé également à d'autres fins.

Suivant l'invention, le vibreur magnétique comprend un diaphragme monté sur un socle plein, une chambre sonore ou chambre de compression creuse fixée sur le socle au-dessus du diaphragme, un système magnétique disposé dans cette chambre sonore, une lame-ressort formant un contact autorupteur montée en regard du diaphragme dans un logement du socle et étudiée de manière à réaliser le contact avec un rivet situé au centre du diaphragme, et un trou ou orifice ménagé dans la paroi de la chambre sonore.

La description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés donnés à titre non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention :

La fig. 1 est une vue en coupe verticale du vibreur en question;

La fig. 2 en est une vue en plan du dessus;

La fig. 3 est une vue correspondante de dessous.

Dans l'exemple représenté sur les dessins annexés, le vibreur magnétique comprend un socle circulaire plein *1* en matière isolante présentant un logement circulaire *2* ménagé dans l'une de ses faces, de manière à former autour du socle *1* une bride circulaire *3* dirigée vers le haut. Une lame-ressort formant un contact auto-rupteur *4* est fixée dans ce logement *2*. Une extrémité de la lame-ressort *4* est fixée sur le socle *1* par une vis *5* portant une cosse *6* disposée à l'extérieur; l'autre extrémité de cette lame-ressort *4* porte un grain de contact situé au centre du logement *2*. Une vis de réglage *7* traverse le socle *1*.

Le socle *1* porte une chambre sonore métallique creuse ou chambre de compression *8* en forme de corps tubulaire fermé à sa partie supérieure et présentant une partie de plus grand diamètre *9* encastrée sur le socle *1* et qui peut être fixée sur celui-ci par rabattement sur le bord de ce socle. Un trou *10* est ménagé dans la paroi terminale de cette chambre *8*. La bride *3* du socle *1* supporte un diaphragme *11*, de préférence en « bakélite » feuilletée, portant sur sa face supérieure une rondelle *12* en matière isolante. Le diaphragme *11* est serré entre l'épaulement formé par la partie de plus grand diamètre *9* et la bride *3* du socle *1*.

Un électro-aimant *12'* à noyau rectiligne associé à une armature appropriée est monté dans la chambre *8* et est fixé sur la paroi terminale fermée de celle-ci, et une pièce *13* en fer doux formant armature est fixée sur le diaphragme *11* par un rivet qui sert également à la fixation d'un faible ressort *14* relié à un contact *15* traversant le socle *1*. Une extrémité de l'enroulement de l'électro-aimant *12'* est connectée à l'armature portée par le diaphragme, tandis que l'autre extrémité est connectée à la source d'alimentation à laquelle est connectée également la cosse de la lame-ressort *4* formant autorupteur.

Par suite du faible diamètre admissible, le diaphragme *11* est en « bakélite » feuilletée, dont la fréquence naturelle est suffisamment faible. Des harmoniques sont engendrées dans le diaphragme *11*, et les dimensions du trou ou de l'orifice *10* ménagé dans la chambre sonore *8* à l'extrémité opposée au diaphragme déterminent les harmoniques qui doivent être sélectées pour engendrer l'accord désiré.

Prix du fascicule : 100 francs.

Les détails de réalisation peuvent être modifiés, dans le domaine des équivalences techniques, sans s'écarter de l'invention.

RÉSUMÉ

1° Vibreur magnétique comprenant un diaphragme monté sur un socle plein, une chambre sonore creuse ou chambre de compression fixée sur le socle au-dessus du diaphragme, un système magnétique disposé à l'intérieur de cette chambre sonore, une lame-ressort de contact formant autorupteur, montée en regard du diaphragme dans un logement du socle et réalisant le contact avec un rivet placé au centre de ce diaphragme, et un trou ou orifice ménagé dans la paroi de la chambre sonore;

2° Mode de réalisation de ce vibreur, dans lequel le diaphragme est en « bakélite ».

Société dite : TRIX LIMITED.

Par procuration :

Cabinet MAULVAULT.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e)

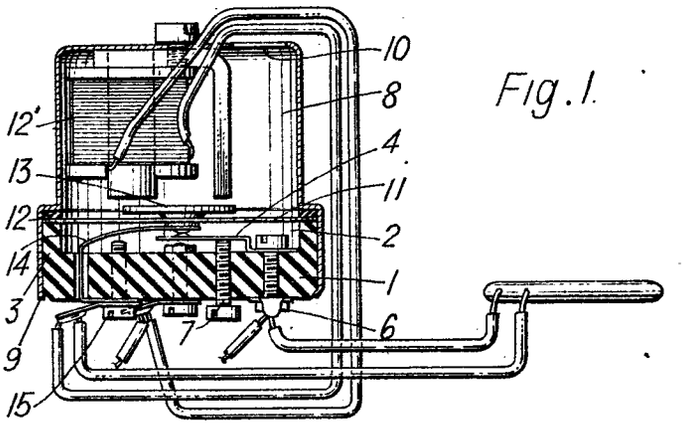

Fig. 1.

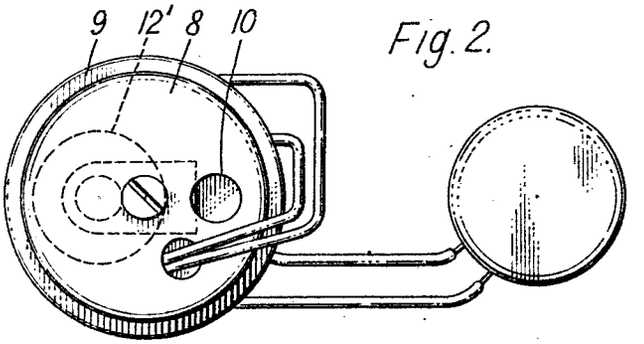

Fig. 2.

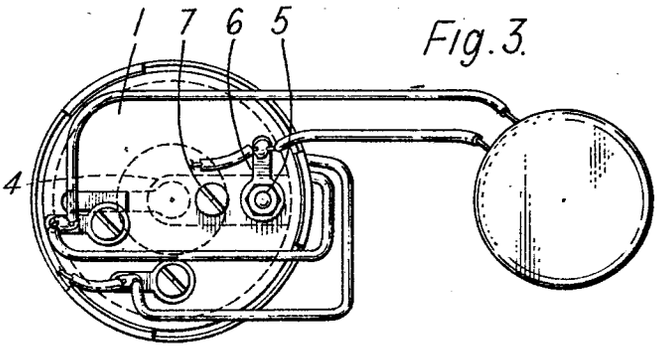

Fig. 3.